



## Responsabilité Import Chine

Par **ErwannLR**, le **28/07/2017 à 15:53**

Bonjour,  
Je suis kiné et je souhaite importer de Chine une machine de cryolipolyse à visée esthétique pour l'utiliser dans mon cabinet.  
J'ai bien sûr une rcp qui couvre l'activité mais j'ai un doute quant à ma responsabilité en tant qu'importateur.  
En partant du postulat que la machine a les CE valides, dois je souscrire à un type particulier d'assurance/RC ?  
Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **29/07/2017 à 09:15**

Bonjour,  
Voyez cela avec votre assureur RC pro.

Par **morobar**, le **29/07/2017 à 11:07**

Bonjour,  
vous pouvez aussi demander à votre transitaire s'il existe des contraintes particulières en matière de normes ou contingent pour ce type de machine.

Par **ErwannLR**, le **05/08/2017 à 09:39**

Bonjour,  
Merci pour vos réponses.  
J'ai posé la question à mon assureur RCpro qui m'a répondu qu'il me couvrirait pour l'utilisation mais qu'en cas de sinistre dû à un défaut matériel, il se retournerait contre l'importateur (c'est à dire moi).  
Il me dit que pour avoir une RC

Importateur, il me faut un Kbis et une autorisation de l'ANSM (la machine n'est pas soumise au CE médical pourtant).  
Si je fais tester la machine moi même pour une certification CE par un labo indépendant (type TUV) et que la machine fonctionne correctement après la livraison (je peux tester sur moi même), est ce que je risque vraiment quelque chose ?  
Il me semblait que si le défaut matériel n'était pas existant lors de la mise sur le marché, le producteur/importateur n'était plus responsable. On n'attaque pas les constructeurs automobiles s'il y a un accident dû à des freins qui lâchent un an après la mise en circulation, si ?  
Merci pour votre aide

Par **BrunoDeprais**, le **06/08/2017 à 12:32**

Bonjour  
Ayant une certaine expérience avec l'Asie, si je peux me permettre un conseil, méfiez vous des papiers qu'ils prétendent vous fournir au sujet des normes.  
Faites attention aussi aux produits Chinois, qui sont bien souvent de mauvaise qualité et avec beaucoup de défauts. Il y a une phrase qui dit "t'achètes Chinois, t'achètes deux fois", elle n'est pas sans fondement.  
Importer des produits d'Asie est un métier, et le "one shoot" est plutôt risqué.

Par **ErwannLR**, le **06/08/2017 à 12:57**

Merci Bruno pour votre message.  
J'ai effectivement eu des surprises en vérifiant les CE fournis par certaines entreprises !  
J'ai vu la machine que je vise sur le marché français, mais 3x plus chère avec les marges des uns et des autres, ce qui la place hors budget pour moi :/  
Je passerai bien par un importateur, quitte à payer un surcoût de 15 à 30% mais j'ai du mal en trouver. Si vous en connaissez de sérieux, je suis preneur !

Par **BrunoDeprais**, le **06/08/2017 à 15:38**

Etes vous certain que les produits en France viennent précisément du même fournisseur ?  
Je dis ça, car les Chinois sont champions pour copier quasi à l'identique les produits.  
A mon avis vous devriez pouvoir importer directement, vous pouvez toujours demander à un transitaire.  
Mais attention à une chose, lorsque l'on voit un prix de là bas, on oublie assez rapidement qu'il y a en plus des frais de documents à l'export, des frais de transitaire en ici, des frais de transport et de la TVA.  
Ensuite ça va dépendre du mode d'acheminement, aérien, maritime.  
Si c'est du maritime, vous pouvez tenter de passer par Anvers, voie privilégiée des importateurs français en maritime.  
Je me demande aussi dans quelle mesure UPS, n'organise pas non plus le transport + la douane, ça peut être une piste pour vous.  
N'oubliez pas non plus que le SAV sera bien plus difficile, ainsi que je ne suis pas sûr qu'il y aura une garantie.